



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune de Saint-Savin

LES RISQUES MAJEURS

Edito

Chères Saint-Savinoises,
chers Saint-Savinois,

Notre commune peut être confrontée à différents risques naturels, technologiques ou sanitaires. Inondations, épisodes climatiques exceptionnels, mouvements de terrain, transports de matières dangereuses ou encore crises sanitaires : nul territoire n'est aujourd'hui totalement à l'abri d'un événement majeur.

Face à ces situations, la prévention et l'information de la population sont essentielles. Le risque zéro n'existe pas, mais chacun peut contribuer à limiter les conséquences d'une crise en connaissant les bons réflexes et les consignes à appliquer.

C'est dans cet objectif, que la commune de Saint-Savin a élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), en complément du Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Ce document a pour vocation de vous informer sur les risques présents sur notre territoire, les dispositifs d'alerte et de secours mis en œuvre, ainsi que les comportements à adopter.

Être bien informé, c'est être mieux préparé. Identifier un risque, c'est déjà le maîtriser. En situation d'urgence, connaître les consignes et agir avec calme et responsabilité peut permettre de protéger des vies.

Je vous invite donc à prendre connaissance de ce document. La sécurité civile est l'affaire de tous ; elle repose sur la mobilisation collective, la solidarité et la vigilance de chacun.

La municipalité et l'ensemble des services communaux restent pleinement mobilisés pour prévenir les risques, protéger la population et accompagner les habitants en toutes circonstances.

Le Maire
Fabien Durand



**QU'EST
CE QU'UN
RISQUE
MAJEUR ?**



Un **risque majeur** est défini comme la survenue **soudaine** et souvent **imprévisible** d'un **phénomène technologique** ou **naturel**. Il est important que la population connaisse les principaux risques qui l'entourent.

- Le **risque naturel** désigne un risque lié à un phénomène naturel tel qu'avalanche, feu de forêt, inondation, glissement de terrain, cyclone, tempête, séisme...
- Le **risque technologique** désigne tout risque d'origine humaine, regroupant les risques industriels, nucléaires, biologiques.



Quels sont les risques majeurs à Saint-Savin ?

Risques naturels



Glissement de terrain et coulée de boue



Inondation et coulée de boue



Météorologique



Sismique

Risques technologiques



Transport de matières dangereuses



Nucléaire



Industriel

Risques courants et sociétaux



Sanitaire

Sommaire

Risques naturels P6

- Risque inondation et coulée de boue
- Risque glissement de terrain et coulée de boue
- Risque sismique
- Risque météorologique

Risques technologiques P11

- Risque industriel
- Risque lié au transport de matières dangereuses
- Risque nucléaire

Risques courants et sociétaux P14

- Risque sanitaire
 - Epidémie (Pandémie)

Les moyens d'alerte P17



RISQUES NATURELS



Risque inondation et coulée de boue



Une **inondation** est un **débordement temporaire** d'un cours d'eau, le plus souvent en **crue**, qui submerge les terrains voisins. Elle peut être provoquée par des **pluies intenses** ou **durables** ainsi que par la remontée de **nappes phréatiques**.



Les zones les plus exposées à ce risque sont localisées principalement le long du ruisseau de Saint-Savin.



Consignes à suivre :

ATTENTION



- **Rendez-vous sur les points hauts** (étages des maisons, collines, etc.)
- Coupez le courant électrique, gaz, chauffage
- **Écoutez la radio**, France bleu Isère 99.1 FM
- Informez vous sur le site de la mairie et ses pages sur les réseaux sociaux
- **Mettez hors d'eau** un maximum de biens, objets, matières et produits
- **Obturez les entrées** d'eau : portes, soupiraux, événements
- Amarrez les cuves, etc.
- **Faites des réserves d'eau potable et de produits alimentaires**
- Prévoyez vos moyens d'évacuation
- Si vous êtes bloqué, manifestez-vous



de





Glissement de terrain et coulée de boue



Les glissements de terrains peuvent être provoqués par des **pluies intenses**. Ils entraînent des **coulées de boue** composées principalement de **matériaux en suspension** et de **sable**.



Sur la commune, les zones les plus exposées à ce risque sont celles situées **au-dessous des coteaux** et des **lieux-dits du Rivier et de la Grande Charrière**.

Si vous êtes **témoin** d'une inondation :

**DONNEZ L'ALERTE AUX SAPEURS-POMPIERS (18 ou 112)
ET A LA MAIRIE**



04 74 28 92 40



Consignes à suivre :

NE RESTEZ SURTOUT PAS PRES DU DANGER



◦ **Rendez-vous sur les points hauts** préalablement repérés (étages des maisons, collines)



◦ **Coupez le courant électrique, gaz, chauffage**



◦ **Écoutez la radio**, France bleu Isère **102,8 FM** et France Inter **96,3**



◦ **Informez-vous** sur le site de la mairie et ses pages sur les **réseaux sociaux**



de





Risque sismique

Un **séisme**, appelé également **tremblement de terre**, est une **secousse** plus ou moins violente du sol.



La commune de Saint-Savin est classée dans la zone de sismicité de **niveau 3 sur 5**, c'est-à-dire un niveau "**modéré**".
L'alerte : le séisme est un risque où il n'y a **pas d'alerte possible**.



Consignes à suivre :

ATTENTION



- Pendant la secousse, mettez-vous **près d'un mur porteur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides** (table par exemple)
- **Eloignez-vous des fenêtres**
- Si possible, **coupez l'eau, l'électricité, le gaz**
- Après la première secousse, **évacuez** le plus rapidement possible les bâtiments
- **ATTENTION : méfiez-vous des répliques, il peut y avoir plusieurs secousses**
- Si vous êtes bloqué, **manifestez-vous**
- **Ne touchez pas** aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol
- **Écoutez la radio**, France bleu Isère 99.1 FM
- **Informez-vous** sur le **site de la mairie** et ses pages sur les **réseaux sociaux**



de





Risque météorologique



Ce risque comprend la **tempête**, les **vents** violents, la **neige** et le **verglas**, le grand **froid** et la **canicule**.

La mairie informera la population d'un potentiel risque météorologique via le site internet, les réseaux sociaux et les panneaux lumineux. La mairie préconisera les consignes suivantes :

- **Ne sortez pas** pendant les heures les plus chaudes ou les plus froides
- Rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
- Rentrez les animaux et le matériel
- Informez-vous du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités

Si vous êtes **témoin** d'un incident lié à un risque météorologique :



• **DONNEZ L'ALERTE AUX SAPEURS-POMPIERS (18 ou 112) et mairie 04 74 28 92 40**



Consignes à suivre :

NE RESTEZ SURTOUT PAS PRES DU DANGER

- 1. Rejoignez le bâtiment ou l'abri en dur le plus proche**
- 2. Fermez les portes, fenêtres et volets**
- 3. En cas de tempête,** coupez le courant électrique, le gaz et le chauffage. Débranchez les appareils électriques et les antennes de télévision
- 4. Ne touchez pas aux câbles tombés à terre ou à proximité du sol**
- 5. Écoutez la radio,** France bleu Isère 99.1 FM et **informez-vous sur le site de la mairie** et ses pages sur les réseaux sociaux



DE LA MAIRIE

R!SQUES TECHNOLOGIQUES



Risques industriels



Ce sont des risques qui sont rencontrés sur **un site industriel mettant en jeu des produits et/ou des procédés dangereux** et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement. Selon la nature des produits impliqués, l'accident peut prendre la **forme d'un incendie, d'une explosion ou d'une émission de produits toxiques**.

Mesures de prévention

Chaque installation industrielle dispose d'un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** qui prévoit les modalités de gestion d'un accident grave sur une installation industrielle. Les sites industriels font l'objet d'une **surveillance accrue, en continu, de la part de l'exploitant et des exercices de simulation de crise** sont organisés régulièrement.



Explosif



Inflammable



Comburant



Gaz sous pression



Corrosif



Toxicité aiguë



Nocif ou irritant



Danger pour la santé



Danger pour l'environnement



Consignes à suivre :

- Si vous êtes témoin d'un accident, donnez **l'alerte (112)** en précisant le lieu exact et la nature du sinistre.
- **Ne déplacez pas les victimes** (sauf en cas d'incendie).
- Si un nuage toxique vient vers vous, **fuyez selon un axe perpendiculaire au vent** pour trouver un **local confiné et confinez-vous**
- **Écoutez la radio**, France bleu Isère 99.1 FM
- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**



04 74 28 92 40



Transport de matières dangereuses



Le risque lié au transport de matières dangereuses (TMD) peut engendrer un incendie ou une explosion, la dispersion d'un nuage toxique dans l'atmosphère ou une pollution



Ce risque est présent aux abords des routes et en particulier aux abords de la **route départementale 522** ainsi qu'autour de la **canalisation fixe de gaz**

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses :

- **Protégez** pour éviter un "suraccident", balisez les lieux du sinistre
- Faites **éloigner les personnes situées à proximité**. **Ne fumez pas**
- **DONNEZ L'ALERTE AUX SAPEURS-POMPIERS (18 ou 112) ET MAIRIE**



04 74 28 92 40



Consignes à suivre :

En cas de fuite de produit, **n'entrez surtout pas en contact avec le produit**

1. **Quittez la zone de l'accident** : éloignez-vous si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique
2. **Entrez dans le bâtiment le plus proche**
3. **Fermez portes et fenêtres**, obstruez soigneusement toutes les ouvertures et éloignez-vous
4. **Arrêtez les climatisations, les ventilations et le chauffage**
5. **Écoutez la radio**, France bleu Isère 99.1 FM
6. **Informez-vous sur le site de la mairie** et ses pages sur les réseaux sociaux



DE LA MAIRIE



de





Risque nucléaire



Depuis juin 2019, la commune fait partie du périmètre du Plan particulier d'intervention (PPI) de **la centrale nucléaire de production d'électricité du Bugey (01)**.



Consignes à suivre :

En cas de fuite de produit : **N'entrez surtout pas en contact avec le produit**

- 1. Mettez-vous rapidement à l'abri dans un bâtiment**
- 2. Tenez-vous informé**, France bleu Isère 99.1 FM sur le site de la mairie et ses pages sur les réseaux sociaux.
- 3. N'allez pas chercher les enfants à l'école**
- 4. Limitez les communications téléphoniques**
- 5. Prenez de l'iode dès que vous en recevez l'instruction**
- 6. Préparez-vous à une éventuelle évacuation**

POSOLOGIE



Personne de plus de 12 ans

2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 3 à 12 ans

1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant de 1 mois à 3 ans

1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)



Enfant jusqu'à 1 mois

1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait)

Les contre-indications de la prise d'iode stable

Les maladies thyroïdiennes présentes ou passées (les goitres compressifs) ;
les hypersensibilités connues à l'iode ; les dermatites herpétiformes ;
les vascularites avec hypocomplémentémie.

Dans ces situations, il est nécessaire de se renseigner auprès de son médecin traitant. La grossesse et l'allaitement ne sont pas des contre-indications.



de



RISQUES COURANTS ET SOCIÉTAUX



Risque sanitaire



Le **risque sanitaire** correspond à la **circulation** d'un **nouveau virus** contre lequel l'**immunité** de la population est **faible** ou **nulle**. L'**épidémie** est le développement et la **propagation rapide** d'une maladie **contagieuse**. La **pandémie** est une épidémie étendue à **toute la population** d'un continent, voire au monde entier.



Comme l'ensemble du territoire français, la commune est marquée par de nombreux épisodes de crises sanitaires (Covid-19) qui sont difficiles à prévoir.



Consignes à suivre :

Les bons réflexes :

1. **Ecoutez** la radio pour vous **informer** de la situation sanitaire
2. **Lavez** vous régulièrement les **main**s au savon ou avec une solution hydroalcoolique
3. **Evitez tout contact avec une personne malade**
4. **Renoncez** aux poignées de mains, embrassades et accolades
5. **Jetez vos mouchoirs en papier** dans une poubelle et ensuite, lavez-vous les mains
6. Gardez une **distance** de **sécurité** d'au moins un mètre entre vous et votre interlocuteur
7. En cas de contamination, **isolez-vous** et **portez un masque** en permanence afin de ne pas contaminer votre entourage.

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et éviter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

LES MOYENS D'ALERTE

Quels sont les moyens d'alerte ?



Le village de Saint-Savin dispose de **plusieurs moyens** sur son territoire qui **alertent** les populations en cas de **danger immédiat** (menace, agression, sinistre ou catastrophe).



• La Sirène

• Signal de l'exercice



1 min 41

Tous les trimestres, les 1er mercredi des mois de mars, juin, septembre et décembre.

• Signal d'alerte



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

Silence
(5 sec.)



1 min 41

• Fin d'alerte



30 sec.



- Les **cloches** des églises en cas de coupure d'électricité.



- Un **mégaphone** diffusant les messages d'information pour les autres risques. La commune est munie d'un **équipement d'alarme mobile** sur véhicule.



- Les **panneaux digitaux lumineux** situés au Bourg, à Demptézieu et Flosailles.



- Du porte-à-porte si nécessaire.



- France Bleu Isère **99.1 FM**



18 (à partir d'un portable : 112)



15



04 74 28 92 40



17



Météo
France

08 99 71 02 38

Souvenez vous !

Inondation et coulée de boue			
Glissement de terrain et coulée de boue			
Événement météorologique			
Sismique			
Transport de matières dangereuses			
Nucléaire			
Industriel			
Sanitaire		PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique Tenir sa bouche dans son coude ou dans un mouchoir Se mouvoir dans un couloir à large ventiler Éviter de se toucher le visage Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres Éviter de serrer la main et éviter les embrassades Le port d'un masque de protection est obligatoire dans les espaces publics et les lieux de travail	

